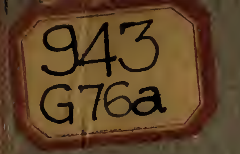
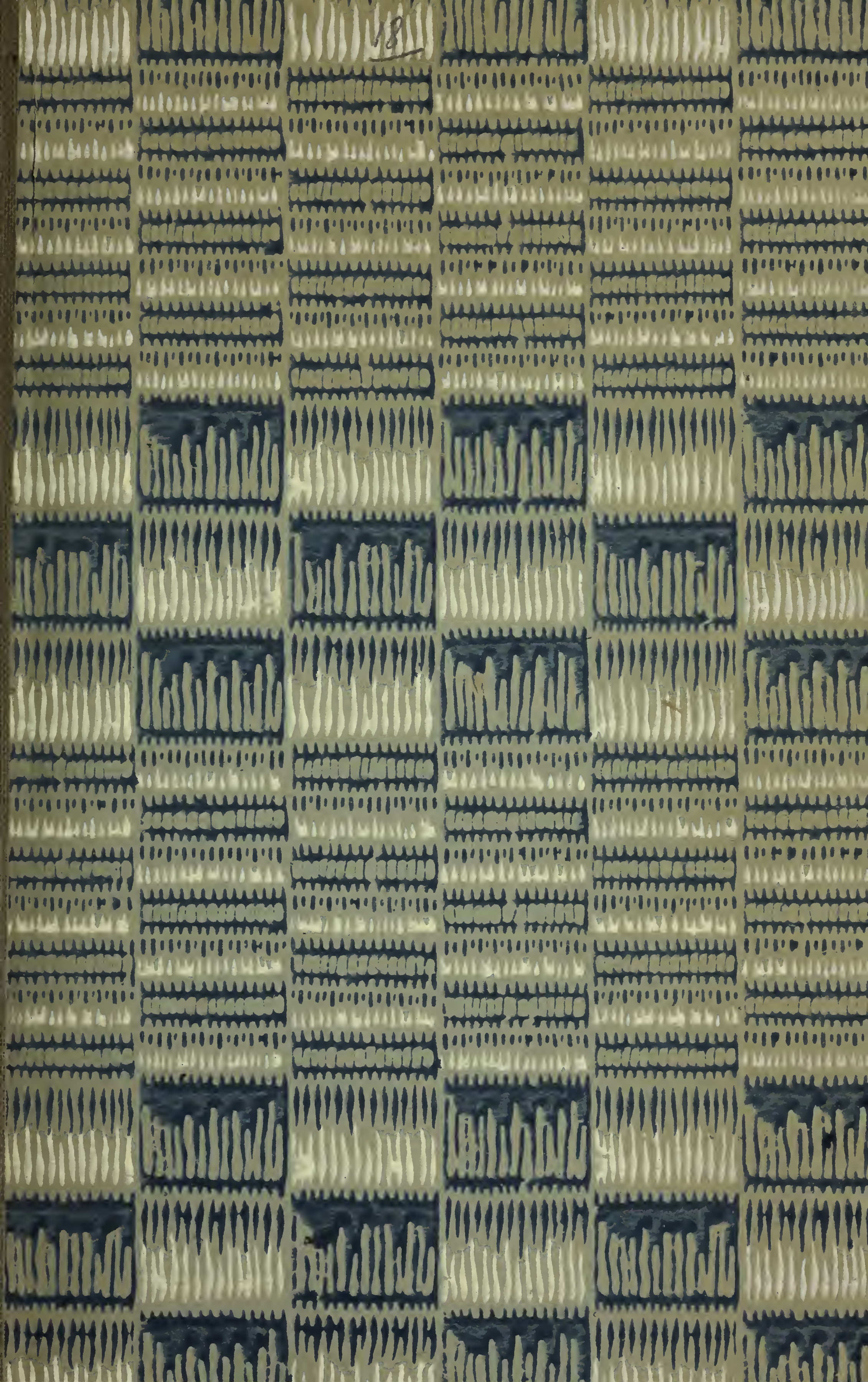


Archives D'Allemagne.



ARCHIVES

D'ALLEMAGNE

200 exemplaires. N° [redacted]

ARCHIVES

D'ALLEMAGNE

PAR

E.-DANIEL GRAND

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*,

Année 1893, t. LIV.

PARIS

1893

ARCHIVES D'ALLEMAGNE

Notre confrère M. E.-Daniel Grand, archiviste de la ville de Montpellier, veut bien nous communiquer, sur quelques-unes des principales archives d'Allemagne dont il a examiné l'installation matérielle, la note suivante, destinée à former l'appendice d'un rapport annuel sur les archives municipales de Montpellier[1] en 1892 :

« Dans un récent voyage fait en Allemagne pendant un congé de vacances, j'ai fait, sur les archives et les bibliothèques de l'empire allemand, quelques observations, dont certaines pourront être intéressantes au point de vue des archivistes français et que je me permets de communiquer dans le présent rapport, en les groupant suivant l'ordre des paragraphes qui précèdent. Les archives que j'ai visitées sont celles de Bâle (Suisse), Stuttgart (arch. du roy. de Wurtemberg), Nuremberg (arch. municip.), Dresde (arch. municip. et arch. du roy. de Saxe), Leipzig (arch. municip.), Weimar (arch. grand-ducales), Marbourg (arch. de Hesse), Francfort-sur-le-Mein (arch. municip.), Strasbourg (arch. dép. et arch. municip.), Mulhouse (arch. municip.), Lucerne (arch. cantonales), Berne (arch. fédérales de Suisse)[2].

1. Voyez *Budget de* 1893 de la ville de Montpellier, publication annexe du *Bulletin municipal de la ville de Montpellier*, où notre confrère M. E.-D. Grand a déjà fait paraître le *Récolement des archives municipales* (voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L, p. 681 et suiv.).

2. Nous rappelons que notre recueil a déjà publié plusieurs notices sur les archives de l'étranger, et notamment : *État des archives en Prusse*, par M. Brièle (t. XXXVI, p. 138); *les Archives du royaume de Hongrie* (t. XLV, p. 699); *Archives municipales de Francfort-sur-le-Mein* (t. XLVII, p. 196); *Congrès des archivistes allemands* (t. XL, p. 658); *les Archives italiennes à Rome*, par M. Clédat (t. XXXVI, p. 457); *les Archives de Milan*, par M. G. Porro (t. XXXIV, p. 650). Rappelons aussi que notre confrère M. Giry a donné de nombreux détails sur la composition des archives d'Allemagne dans la notice



« *Local des archives*. Ce qui frappe tout d'abord les voyageurs, c'est la sollicitude apportée à l'installation matérielle des archives. Les archives placées dans des locaux isolés (comme à Montpellier, Toulouse, Lyon, Dijon, Niort, Châteauroux, etc.) se rencontrent à Stuttgart (arch. du roy. de Wurtemberg), Dresde (édifice neuf pour les archives du royaume de Saxe), Weimar (édifice neuf pour les archives du grand-duché de Saxe-Weimar), Marbourg (archives de la province de Hesse prussienne dans l'ancien château des landgraves de Hesse), Francfort-sur-le-Mein (édifice neuf pour les archives municipales), Strasbourg (ancien bâtiment de l'École de médecine affecté aux archives et à la bibliothèque municipales). Tous ces édifices sont solidement bâtis et quelquefois presque somptueusement installés (comme à Dresde)[1]. En installant les archives dans des locaux spéciaux, on a songé, plus qu'on ne l'a fait en France, à séparer complètement la partie ancienne de la partie moderne et courante (comme aux archives municipales de Leipzig, Francfort et Strasbourg), qui reste, depuis la date de 1815 en général, dans les bureaux des hôtels de ville. L'aménagement intérieur (parquets, tapis, badigeonnages, mobilier, etc.) est toujours soigné et propre. Le chauffage se fait généralement par les calorifères à eau chaude ou à vapeur d'eau. Quand les archives ne sont pas dans des locaux isolés, les précautions contre les dangers d'incendie sont minutieuses : tuyaux et bouches d'incendie dans les salles et les escaliers, murs doubles et portes de fer séparant le local des archives du reste du bâtiment, ouvertures en forme de puits ménagées dans l'épaisseur des murs pour précipiter les documents dans le sous-sol en cas de danger imminent (Francfort), grands paniers d'osier placés à demeure dans les salles (Nuremberg), caisses et petites armoires mobiles pour les documents les plus précieux (Nuremberg, Dresde, Strasbourg).

« *Personnel*. Le personnel des archives d'Allemagne est en général

consacrée aux *Archives* dans la *Grande Encyclopédie* (t. III, p. 747-762). On connaît l'ouvrage d'ensemble consacré aux archives d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse par M. Burkhardt, archiviste du grand-duché de Saxe-Weimar (*Hand- und Adressbuch der Deutschen Archive*, Leipzig, 1887, 2ᵉ édit., 2 vol., in-8° et in-16, dont le vol. in-8° ou *Handbuch* [x-230 p.] contient les notices relatives à chaque fonds d'archives, et le vol. in-16 ou *Adressbuch* [66 p.] les notices relatives aux conditions de travail et au personnel des diverses archives), et l'*Archivalische Zeitschrift* publiée par von Löher et consacrée à l'étude de toutes les questions techniques d'installation, de classement et d'inventaire.

1. Une notice sur tous les locaux d'archives nouvellement bâtis en Allemagne se trouve dans un des derniers numéros de la *Bauzeitschrift* publiée par Schmitz. Sur les archives royales de Saxe, voy. *Das Haupt-Staats-Archiv zu Dresden*, par K. von Weber, dans *Archiv für die sächsische Geschichte*, t. II (1864), et une notice sur le nouvel édifice par M. l'archiviste Ermisch, dans *Archivalische Zeitschrift*, t. XIII.

nombreux et bien payé. Voici les appointements des employés de quelques archives municipales, évalués en marks (1 mark = 1 franc 25 cent.) :

Nuremberg. Archiviste, 3,720 marks; 420 m. (indemnité de logement).
Archiviste-adjoint, 2,280 m.

Le traitement annuel de début de l'archiviste était de 3,360 m. (4,200 fr.). Les augmentations sont de 360 m. tous les cinq ans (2 fois).

Dresde. Archiviste, 5,000 m.
Archiviste-adjoint, 2,000 m.
Deux garçons de bureau à 1,030 m.

Leipzig. Archiviste, 4,100 m.
Archiviste-adjoint, 3,225 m.
Autres employés, 2,280 m., 1,500 m., 1,440 m. et 1,200 m.

Francfort-sur-le-Mein. Archiviste, 4,725 m.
Deux employés à 2,100 m. et 1,900 m.

Strasbourg. Archiviste, 3,600 m.
Archiviste-adjoint, 2,000 m.
Autres employés, 1,080 m., 800 m. et 360 m.

« Dans les archives de provinces ou de cercles, le personnel est encore plus nombreux, surtout dans l'Allemagne du Nord, par exemple à Marbourg (archives de la Hesse), où il y a : un archiviste en chef (4,500 m., plus le logement), cinq archivistes-adjoints, cinq expéditionnaires et garçons de bureau[1].

« *Matériel.* Les soins apportés par les archivistes allemands à la conservation des documents ne sauraient être assez donnés en exemple aux archivistes des autres nations. Dans toutes les archives sans exception (excepté actuellement les anciennes archives départementales à Strasbourg), tous les documents sur parchemin, jusqu'à la fin du siècle dernier, et tous les documents sur papier, jusqu'en 1400 en moyenne, sont placés chacun séparément dans des couvertures, chemises ou enveloppes en papier fort ou en carton. Ce procédé de conservation des chartes, quoique assez dispendieux (chaque carton coûtant de 4 à 10 pfennigs pièce, à Marbourg), préserve les documents de la poussière et des

1. Les archives des villes hanséatiques, qui peuvent être comparées dans une certaine mesure, au point de vue de l'importance historique au moyen âge, au groupe des villes méditerranéennes de Marseille, Montpellier et Cette (Agde), sont encore mieux traitées. La ville de Brême, par exemple, dépense annuellement 21,850 marks pour les archives, dont 8,000 marks pour le traitement de l'archiviste en chef, 3,050 marks pour celui de l'archiviste-adjoint, 7,520 marks pour ceux de trois employés, 1,500 marks pour l'impression du cartulaire municipal, etc. (voy. *Spezial-Budgets für* 1892-93 [de la ville de Brême], art. 31).

chocs, ce qui est essentiel pour la préservation des sceaux en cire. Le nombre de ces chemises de carton peut varier de 10,000 (archives grand-ducales de Weimar, archives municipales de Strasbourg) à 90,000 (archives de la Hesse prussienne)[1]. Les documents, ainsi placés dans des enveloppes distinctes, sont conservés dans des armoires ou des caisses. Les armoires, sur les rayons desquelles tous ces cartons sont rangés à la suite les uns des autres, sont munies de portes percées de larges trous d'aération, fermés par des grillages de fil de fer très fin, pouvant arrêter une partie de la poussière extérieure. Les documents de trop grande dimension pour entrer dans les chemises en papier sont montés sur des feuilles de carton et placés dans les tiroirs d'armoires spéciales. Les caisses sont de petites dimensions, pour pouvoir être déplacées facilement en cas de danger, et généralement placées sur deux rangées de quatre caisses, les unes au-dessus des autres, de manière à donner l'apparence d'une seule grande caisse (arch. municip. de Nuremberg, arch. de Saxe à Dresde). Ce système de conservation des chartes dans des caisses, qui était celui du moyen âge et qui s'est conservé sans aucune modification dans le principal fonds des archives de la ville de Montpellier (*cassettes* et *tiroirs*[2] et *nouvelles layettes* faites par M. de la Pijardière), a été conservé jusqu'à nos jours par l'Allemagne, qui n'a fait que le perfectionner et le rendre plus pratique par le montage de plusieurs caisses ensemble, l'installation de compartiments dans les caisses et autres détails, tels que couvercles mobiles, tringles latérales, roulettes, etc. Ce système serait très difficile à appliquer dans les archives françaises, car, d'après le mode de classement en vigueur, on peut trouver côte à côte, dans le même portefeuille, une charte carolingienne et un papier du siècle dernier, si ces documents rentrent tous les deux dans telle ou telle subdivision du classement. Dans les anciennes archives départementales de Strasbourg, qui furent

1. Les cartons employés aux archives de Marbourg ont 0m37 de long sur 0m22 de haut, et sont de quatre espèces : 1° Pour les chartes avec grands sceaux (0m02 d'épaisseur); 2° pour les chartes avec petits sceaux; 3° pour les chartes sans sceaux (collées ou encartées); 4° pour les chartes endommagées (collées sur des feuilles de carton mince placées à l'intérieur du grand carton). Les deux premières espèces de cartons sont fermées sur trois côtés, les deux dernières sur un côté seulement. Le carton employé est un carton couleur jaune ocre de 0m001 d'épaisseur. — Aux archives grand-ducales de Weimar, on enveloppe les chartes dans du papier très épais, de couleur rose, avec le mode de pliure usité dans l'ancienne manière de cacheter les lettres, suivant la dimension du document. Les enveloppes ainsi pliées sont placées debout, sur deux rangées, dans des tiroirs découverts, posés eux-mêmes sur les rayons, auxquels ils sont assujettis par les deux rainures dans lesquelles ils se meuvent.

2. Voyez *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L, p. 682.

des premières à être classées d'après les plans de réorganisation des archives inaugurés vers 1860, le nouvel archiviste allemand a déjà commencé à extraire tous les documents sur parchemin des séries anciennes, pour les mettre dans de petites armoires spéciales placées entre les fenêtres, et a le projet de faire une refonte générale du classement et de mettre à part, dans des enveloppes et dans des armoires ou des caisses, tous les documents sur parchemin et tous les documents sur papier jusqu'en 1400. — La conservation des documents modernes est généralement très soignée : chaque dossier est remis aux archives, classé et cousu dans une chemise, et les dossiers sont conservés, en général, empilés les uns au-dessus des autres dans des casiers spéciaux, plus hauts que larges, appelés *Lokate* (Dresde, Leipzig, Marbourg, etc.), ou, plus rarement, placés, comme en France, dans des portefeuilles (Weimar). — Quelques dispositions matérielles de plusieurs bibliothèques méritent d'être signalées ici également, comme l'installation de casiers à fiches dans les battants de portes d'armoires (bibl. univ. de Leipzig), disposition qui se retrouve dans les vitrines du musée paléographique des archives de Marbourg, et surtout les crémaillères extérieures de rayons inventées par M. Ébrard (bibliothécaire de la ville de Francfort-sur-le-Mein, descendant de réfugiés protestants languedociens), permettant de déplacer les rayons de cran en cran, pour les élever ou les abaisser, sans enlever les livres du rayon.

« *Inventaires et publications.* Les inventaires des archives d'Allemagne sont en général très avancés, mais peu sont encore publiés, car la plupart des archivistes préfèrent ne livrer qu'un travail achevé et soigné, aucun délai de publication ne leur étant imposé. Les inventaires sont généralement rédigés sur des fiches de grande dimension, divisées en compartiments réservés aux différentes mentions, analyse de la charte, date, cote, etc. (arch. municip. de Bâle, arch. de Saxe à Dresde, etc.)[1]. L'état d'avancement des inventaires a permis de dresser presque partout deux sortes de tables très utiles pour faciliter les recherches : la table alphabétique des sujets contenus dans les chartes (*Realrepertorium*) et la table alphabétique de tous les noms de personnes

1. Voici le modèle des fiches de rédaction des analyses aux archives de la ville de Bâle. Ces fiches sont sur papier vergé de 0m22 sur 0m17 et sont disposées de la manière suivante :

a	*b*
d	*c*
f	*e*

a. Date.
b. Cote moderne.
c. Cote ancienne.
d. Analyse.
e. Matière subjective, sceaux, etc.
f. Références bibliographiques.

importants (*Personenregister*), comme aux archives municipales de Dresde[1]. A ces deux tables essentielles s'ajoutent presque toujours, suivant l'importance des archives, d'autres répertoires : table des corporations (arch. municip. de Dresde), familles nobles, histoire des institutions, histoire de Saxe, théâtre et musique, etc. (arch. de Saxe à Dresde), table chronologique des chartes (Dresde, Weimar), etc. Le principal inventaire d'archives municipales qui ait été publié est celui de la ville de Francfort-sur-le-Mein (*Inventare des Frankfurter Stadtarchivs,* 1888 et ann. suiv., 3 vol. in-8°)[2]. La publication des cartulaires est également très avancée (Dresde, Francfort, Cologne, etc., et, en Suisse, Bâle, Zurich, etc.). L'archiviste de la ville de Bâle, M. Wackernagel, a publié une analyse et un récolement sommaire des archives[3],

1. Voici quelques exemples de ces deux sortes de tables aux archives de la ville de Dresde :

1° Table des matières.

Ratsämter-Rechnungen.	A. III. 1, 27; A. XV (bes. No. 23). 31u.
Ratsämter-Verteilung .	A. II. 3, 5, 100^{c}, 100^{d}, 100^{g} *bis* 100^{i}; A. III. 4, 39, 41, 48a.
Ratsarbeiter	A. XV. 24a; A. XII. 199n (Vol. I).
Ratsarchiv.	A. II. 101^{e}; A. VIII. 39 (Blt. 26 flg., 67); A. IX. cf. auch Akten und Repertorien.
Ratsarchivar	A. VIII. 54^{b} (Blatt 155^{f}), A. IX. 12; A. XII. 194.

Ratsarmeninstitute, siehe « Armeninstitute. »

(*Sachregister* ou table méthodique, actuellement achevée et recopiée sur un registre.)

Les majuscules indiquent les séries (A, administration, etc.), les chiffres romains indiquent les subdivisions (II et III, personnel, etc.; VIII, employés diplômés; IX, archives; XII, employés non diplômés; XV, comptes, etc.) et les chiffres arabes indiquent les cotes (pour les indications de registres, *Blt. = Blatt*, *flg. = folgende*, etc.).

2° Table des noms.

Moritz, Kurfürst. — Autograph 1545. 1551. 1546. 1543. A. VI. 119kI (Bl. 81. 92. 93), A. XXIII. 289zI (Bl. 4), F. XXII. 42a (Bl. 18). Schreiben vom 21 April 1550, worin er seine Friedensliebe beteuert C. XXII. 93wI (Bl. 28).

(*Personenregister* ou table onomastique, en cours d'exécution sur fiches.)

2. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XLVII, p. 196.

3. *Inventar des Staatsarchivs des Kantons Basel-Stadt,* von Rudolf Wackernagel (Separat-Abdruck aus dem « Anzeiger für Schweizerische Geschichte »). [Bâle,] imp. Wyss, 1892, 32 p. Une notice détaillée (p. 1-16) sur la formation du dépôt des archives de la ville de Bâle depuis l'incendie de 1356 précède le récolement des fonds, comprenant trois grandes sections : A. *Das eigentliche staatliche* (*städtische*) *Archiv* (archives cantonales), remontant à la seconde moitié du XIVe siècle; B. *Das Klosterarchiv* (archives ecclésiastiques ou des couvents), remontant au XIIe siècle; C. *Das Adels- und Lehenarchiv* (archives féodales), legs d'archives de familles nobles et fiefs appartenant à la ville, remontant au commencement du XIVe siècle. Plusieurs séries supplémentaires, comprenant :

analogue au *Récolement des archives municipales* de Montpellier. — Les bibliothèques de référence ou bibliothèques administratives et historiques des archives d'Allemagne sont généralement très bien pourvues de tous les ouvrages nécessaires aux archivistes et aux lecteurs dans leurs travaux, tant au point de vue des ouvrages historiques généraux, dictionnaires, répertoires, manuels paléographiques, etc., qu'à celui des ouvrages d'histoire locale. J'ai surtout remarqué les bibliothèques des archives de Saxe à Dresde (environ 8,000 volumes) et des archives de la Hesse prussienne à Marbourg (environ 20,000 volumes et brochures, parmi lesquelles un certain nombre de raretés bibliographiques, comme des journaux français de 1639). — Les publications paléographiques de documents d'archives et de bibliothèques sont déjà nombreuses en Allemagne. Dans les archives de Saxe à Dresde se trouve un laboratoire de photographie, dirigé par M. le Dr Posse. Des musées paléographiques existent dans les archives de Nuremberg (arch. municip.), Marbourg (arch. de la Hesse prussienne), Strasbourg (arch. municip.), etc. »

les archives des églises de la ville, versées en 1885, avec des registres d'état civil (*Kirchenbücher*) remontant à 1529; les archives des corporations, remontant à 1226; les archives de familles, depuis le XVIe siècle; les archives des immeubles (*Hausurkunden*), remontant à 1256.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

